



Bruxelles, le 5 mai 2017

8892/17

DIPL 13

NOTE

du: Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne
au: Représentations permanentes

Objet: Remplacement du Chef de la Mission de la République Unie de Tanzanie auprès de l'Union européenne
- agrément de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Joseph Edward SOKOINE en remplacement de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Diodorus Buberwa Kamala

Par lettre parvenue le 29 mars 2017, la Commission européenne a porté à la connaissance du Conseil que la Mission de la République Unie de Tanzanie auprès de l'Union européenne lui avait fait connaître l'intention de son gouvernement de désigner Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Joseph Edward SOKOINE comme Chef de la Mission de ce pays auprès de l'Union européenne, en remplacement de Son Excellence Monsieur Diodorus Buberwa Kamala.

La Commission a donné son accord à la désignation de Monsieur Joseph Edward SOKOINE comme Chef de la Mission de la République Unie de Tanzanie auprès de l'Union européenne.

Conformément à la procédure convenue par échange de lettres en date des 3 et 9 novembre 1966, l'accord du Conseil relatif à l'agrément de Monsieur Joseph Edward SOKOINE en qualité de Chef de la Mission de la République Unie de Tanzanie auprès de l'Union européenne, sollicité par communication n° CM 2298/17 en date du 31 mars 2017, a été acquis à la date du 30 avril 2017. Cet accord a été communiqué à la Commission.

L'accréditation prendra effet par la remise des lettres de créance au Président du Conseil européen et au Président de la Commission.